



**Conseil municipal
2 décembre 2014
Conseil des sages**

Monsieur Briois,

La délibération que vous nous proposez modifie la composition du Conseil des sages en faisant passer de 9 à 20 membres le collège des anciens élus municipaux. Le Conseil des sages sera donc plus ouvert et pluraliste et pourra plus facilement se décliner en commissions de travail thématiques comme c'est d'ailleurs le cas pour le Conseil des sages de la CAHC.

L'expérience des Conseils de quartier mis en place par l'équipe d'Eugène Binaisse doit nous guider. Comme pour toutes les instances de démocratie participative, l'assiduité est une condition essentielle à la réussite du Conseil des sages et cela suppose des réunions de commission régulières entre chaque assemblée plénière pour favoriser l'implication de tous. En outre, cela suppose que les productions ne soient pas rangées dans un carton, mais soient mises au débat pour être utiles à la réflexion du Conseil Municipal.

Qu'un rapport d'activité annuel soit envoyé au maire, c'est bien, mais ce qu'il faut, c'est faire connaître à la population le travail du Conseil des sages et cela passera sans doute par une réunion publique annuelle d'information.

En tout état de cause, nous nous félicitons de cette délibération qui ouvre plus largement les portes du Conseil des sages et nous en profitons pour vous interroger sur les Conseils de quartier. Avez-vous prévu de mettre en place de nouveaux conseils de quartier et si oui, quand et selon quelles modalités ?

David NOËL